

Paris, le 8 octobre 2018

Communiqué de presse

Rapport annuel 2018 de l'Observatoire des tarifs bancaires

Dans sa septième édition, l'Observatoire des tarifs bancaires (OTB) a étudié plus de 65 000 tarifs de 112 établissements (104 banques à réseau et 8 établissements en ligne) représentant 98 % du marché des particuliers.

L'examen des tarifs bancaires publiés au 5 janvier 2018 confirme les évolutions constatées en 2017, avec un double mouvement : d'une part une baisse des tarifs des services dématérialisés liés à la banque en ligne ou à des opérations automatisées initiées par le client et, d'autre part, une convergence lente des tarifs des différents types de cartes bancaires avec une hausse des cartes à débit immédiat et à autorisation systématique.

Pour l'année 2017, l'Observatoire des tarifs bancaires constate les évolutions suivantes :

Trois tarifs sont stables : le retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro, les frais de virement SEPA occasionnel externe par internet et les frais de prélèvement unitaire ;

Cinq tarifs sont en baisse : la mise en place de frais de prélèvement (-16 %), les alertes sur la situation du compte par SMS (-6,47 %), la carte de paiement internationale à débit différé (-1,50 %), les commissions d'intervention (-0,39 %) et les assurances pour perte ou vol des moyens de paiement (-0,32 %) ;

Cinq tarifs sont en hausse : la carte de paiement internationale à débit immédiat (+1,33 %), la carte de paiement à autorisation systématique (+1,88 %), le virement SEPA occasionnel externe en agence (+ 2,98 %). Deux autres lignes connaissent des évolutions plus marquées : l'une (abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet) est totalement compensée dès le 5 janvier 2018 (+25,12 % puis -31,50 %) ; l'autre correspond à poursuite de l'extension des frais de tenue de compte (+31,25 %), mais pour les tarifs applicables en 2018, la généralisation semble achevée (+1,31 %).

Par ailleurs, à la suite du rapport relatif aux frais d'incidents bancaires publié par le CCSF à la demande du ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, l'Observatoire a, en 2018,

porté plus particulièrement son attention sur la tarification des incidents bancaires. On constate que les tarifs liés à un encadrement législatif ou réglementaire ou figurant dans l'extrait standard des tarifs sont assez homogènes d'un établissement à l'autre. En ce qui concerne les autres lignes, on observe une large dispersion des tarifs (lettres sur compte débiteur, des lettres d'information préalable, des frais pour chèques émis sur interdiction bancaire et dans une moindre mesure pour les frais de rejets de virement pour insuffisance de provision). Conformément aux préconisations formulées par le CCSF dans son rapport sur les frais d'incidents bancaires, l'OTB poursuivra son étude sur les frais d'incidents bancaires les deux prochaines années.

Enfin, les tarifs bancaires de l'outre-mer connaissent, dans les départements d'outre-mer (DOM) et dans les collectivités d'outre-mer (COM), des évolutions favorables aux consommateurs puisque la quasi-totalité des tarifs « standards » s'orientent à la baisse et se situent souvent à un niveau inférieur ou égal à celui de la métropole.

Poursuivant ce qui avait été initié en 2018, l'OTB communiquera, dès février, les grandes évolutions des lignes tarifaires de l'extrait standard attendues sur l'année en cours, à partir des nouvelles plaquettes tarifaires et sur une base non pondérée.

Composé à parité de représentants des établissements de crédit et des associations de consommateurs, **l'Observatoire des tarifs bancaires (OTB)**, créé en 2010 au sein du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), constate l'évolution des principaux tarifs bancaires (extrait standard des tarifs) en s'appuyant sur les données d'un prestataire indépendant et sur les travaux de l'INSEE, de la Banque de France et des Instituts d'émission des Outre-mer. L'OTB analyse, conformément à la mission confiée par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, les évolutions des tarifs bancaires.

Contact presse : Anne Carrère, Responsable de la Communication et des Affaires publiques.
Tel. 01.42.92.25.09